

<p>Obligations règlementaires</p>	<p>Article R4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans : 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ; 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers. Article R4224-16: En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures qui sont prises en liaison notamment avec les services de secours d'urgence extérieurs à l'entreprise sont adaptées à la nature des risques.</p>
<p>Objectif</p>	<p>Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Toute personne volontaire pour apporter les premiers secours, en cas d'accident, sur le lieu du travail. Membre du personnel devant recevoir l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.</p>
<p>Prérequis</p>	<p>Aucun.</p>
<p>Délais d'accès</p>	<p>Selon places restantes</p>
<p>Responsable pédagogique de la formation</p>	<p>Mr Cyril TOUCHET</p>
<p>Formateur</p>	<p>Formateur SST certifié par le réseau Assurance maladie risques professionnels /I.N.R.S.</p>
<p>Programme de la formation</p>	<p>DOMAINE DE COMPETENCE 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail</p> <p>Compétence 1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise</p> <p>1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST. 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.</p> <p>Compétence 2. Protéger de façon adaptée</p> <p>2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations. 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées. 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.</p> <p>Compétence 3. Examiner la victime</p> <p>3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée. 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime. 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.</p> <p>Compétence 4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime</p> <p>4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte. 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise. 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.</p> <p>Compétence 5. Secourir la victime de manière appropriée</p> <p>5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer. 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques. 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.</p>

<p>Programme de la formation (suite)</p>	<p>DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise</p> <p>6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise</p> <p>6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise. 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.</p> <p>7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail</p> <p>7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées. 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.</p> <p>8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention</p> <p>8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement. 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée. 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Évaluation tout au long de la formation sous forme de cas concrets formatifs. Évaluation sommative : chaque stagiaire est évalué sur sa capacité à intervenir lors d'une situation d'accident de travail simulée et d'un questionnaire pour le domaine de compétence de la prévention (les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'I.N.R.S.). A l'issue de cette évaluation sommative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité. Fiche individuelle d'appréciation de la formation.</p>
<p>Durée initiale</p>	<p>14 heures</p>
<p>Nombre de participants</p>	<p>Groupe de 4 personnes minimum à 10 maximum.</p>
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>La formation peut se dérouler dans vos locaux ou au centre de formation, elle alterne théorie et pratique. Elle est encadrée par un formateur certifié par l'INRS qui associera plusieurs méthodes et techniques pédagogiques : démonstration commentée justifiée, démonstration en temps réel, apprentissage, échange avec le groupe, étude de cas concrets, cas concrets formatifs, travail en sous groupes ...</p>
<p>Moyens pédagogiques</p>	<p>Ordinateur + vidéo projecteur • Diaporama, photos et films • Ecran de projection • Paperboard • Un plan d'intervention SST • Un plan d'action prévention SST • Mannequin adulte, enfant, nourrisson avec des masques individuels faciaux pour chaque participant • Mallette de maquillage (pour la simulation de plaie, brûlure, malaise...) • Coupe de tête montrant la libération des voies aériennes • Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) de formation + du petit matériel (protection buccales, compresses...) • Voie respiratoire adulte, enfant, nourrisson avec pour stagiaire une protection buccale individuelle • Tapis de sol, drap, couvertures de survie • Matériel technique de mises en situation (coup de poing, téléphone, outils de travail...) liens larges et morceau de tissus, garrot tourniquet, coussins hémostatiques...</p>
<p>Documents remis en fin de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de fin de formation (article L 6353-1 du code du travail) ; - Aide mémoire INRS ; - Autocollant ; - Carte SST pour les stagiaires validés.
<p>Coût de la formation</p>	<p>Nous consulter</p>
<p>Lieu</p>	<p>Centre de formation ou sur votre site (si la formation se déroule dans vos locaux prévoir une salle d'une superficie de 25 m2 au minimum)</p>
<p>Accessibilité</p>	<p>Locaux conformes pour l'accueil des personnes en situation de handicap</p>
<p>Dates</p>	<p>Voir planning</p>